

COMMUNE DE VILLEMATIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 12 avril 2024

Date d'affichage : 17 avril 2024

PRESENTS : MM JILIBERT, ESCULIE, ROGER, CISIOLA, SAINT-MARTIN, GUYET, VIDAL-GIBILY
Mmes ADELL, BENTOGGIO

ABSENTS EXCUSES :

SAUNIER donne procuration à JILIBERT

CAMASSES donne procuration à ESCULIE

ABSENTS NON EXCUSES :

CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT, ESPARSEL

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 avril 2024.**
- **Marché Public : Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant.**
 - ↳ Montant du marché par lot, délégation au Maire pour signature.
- **AFFAIRES DIVERSES**

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2024/ N° 3⇒DEL16042024-3-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2024/ N° 3⇒DEL16042024-3-2

OBJET : MARCHÉ PUBLIC : CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISE – AMENAGEMENT D'UN BÂTI EXISTANT / MONTANT DU MARCHÉ PAR LOT, DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE

↳ *Montant du marché par lot*

↳ *Délégation du Conseil Municipal au Maire pour signature du marché*

Lors de cette séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de passation du marché concernant les travaux de Création d'un espace mutualisé – Aménagement d'un bâti existant doit avoir lieu puisque les entreprises qui doivent intervenir sont connues.

Vu le Code des Marchés Publics ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21-6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de Marchés Publics, le Maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous contrôle ;
 Vu le Procès-verbal de la Commission ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le marché pour les travaux de Création d'un espace mutualisé – Aménagement d'un bâti existant.

COMMUNE DE VILLEMATIER

CREATION D'UN ESPACE MUTUALISE – AMENAGEMENT D'UN BATI EXISTANT

TRAVAUX DETAIL

| n° LOT | OBJET | ENTREPRISE | MONTANT | |
|-----------|--------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|
| | | | H.T | T.T.C |
| 1 | DEMOLITION GROS - OEUVRE | SOUCHON | 149 900.00 € | 179 880.00 € |
| 2 | MENUISERIES EXTERIEURES | BENTOGLIO | 66 519.87 € | 79 823.84 € |
| 3 | MENUISERIES INTERIEURES | CONCEPT MENUISERIE SUBRE | 13 836.09 € | 16 603.31 € |
| 4 | CLOISONS FAUX PLAFONDS | MASSOUTIER | 39 278.63 € | 47 134.36 € |
| 5 | PEINTURE | CIEUTAT | 9 486.22 € | 11 383.46 € |
| 6 | REVETEMENT DE SOL DUR | LACAZE | 13 947.44 € | 16 736.93 € |
| 7 | ELECTRICITE | PEFOURQUE | 52 000.00 € | 62 400.00 € |
| 8 | PLOMBERIE – CVC | PROJET – CLIM 31 | 64 095.85 € | 76 915.02 € |
| | TOTAL TRAVAUX | | 409 064.10 € | 490 876.92 € |

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

